Parmi les chevaliers, nous remarquons M. Bernard d'Attanoux, qui explora le Sahara ; M. Gervais dit Courtellemont, explorateur ; Mgr Soule, archevêque de Léontopolis, administrateur du diocèse de la Guadeloupe ; M. Granier de Cassagnac, commissaire adjoint des colonies ; Mlle Brière, Sœur Elise, supérieure de la léproserie de la Desirade (la Guadeloupe).

Un prêtre décoré

Paris, 3 janvier. — Le *Gaulois* croit savoir que, parmi les prochaines nominations dans la Légion d'honneur au titre de l'instruction, figure celle de M. l'abbé Duchesne, qui est un des plus brillants élèves de l'école française de Rome. Il a rempli de nombreuses missions à Athènes et en Asie Mineure.

Maître de conférences à l'Ecole pratique des hautes études, il est membre de la section des inscriptions et belles-lettres de l'Institut depuis 1888.

Un vœu caractéristique

Paris, 3 janvier. — Nous savons que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. Voici un vœu bien caractéristique, et il a été émis par le conseil supérieur de l'Algérie :

« Le conseil demande une augmentation du personnel du culte catholique, et la nomination de desservants dans tous les centres de colonisation, pour assurer le service religieux et donner satisfaction aux croyances. »

Notre ambassadeur reçu par l'Empereur de Chine

Paris, 3 janvier. — D'après le *Figaro*, l'Empereur de Chine, qui a reçu aujourd'hui l'ambassadeur de France, M. Gérard, s'est longuement entretenu avec lui de la situation actuelle.

La neige dans l'Ariège. — Trains bloqués

Foix, 3 janvier. — Depuis cinq jours, la neige tombe presque sans discontinuer.

Les communications sont interrompues sur un parcours de 30 kilomètres environ. La hauteur de la couche de neige atteint près d'un mètre. Les trains ne peuvent plus avancer.

Les funérailles du roi de Naples

Arco, 3 janvier. — Les funérailles du roi de Naples ont été des plus imposantes; elles ont eu lieu à dix heures. Dans le cortège, on remarquait l'archiduc Renier, les princes parents du défunt roi, la duchesse de Parme, la duchesse d'Alençon, le prince de Hohenzolern, le duc Sigfried de Bavière, une députation du 12e uhlands autrichiens.

La veuve de François II accompagnée des archiduchesses ses sœurs, de la comtesse de Caserte, de la princesse de Bulgarie, attendait le cercueil dans l'église.

Le service funèbre a été célébré par le prince évêque de Trente. Deux bataillons de chasseurs impériaux ont rendu les honneurs. Pendant la cérémonie, des batteries de Monte-Brione tiraient des salves. L'église était bondée ; dans les rues ornées d'emblèmes de deuil se pressait une foule énorme. A trois heures de l'après-midi, le cercueil a été descendu dans le caveau de l'église.

Un scandale à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — Il court ici le bruit que des irrégularités se seraient produites au ministère des voies et communications. L'empereur a ordonné l'institution d'une commission d'enquête sous la présidence de M. le sénateur Tazartset.

L'arrestation de M. Stambouloff

Sofia, 3 janvier. — Le juge d'instruction du conseil de guerre a ordonné l'arrestation de M. Stambouloff, parce qu'il est soupçonné d'avoir pris part au meurtre de M. Beltchef.

On se souvient que ce dernier, qui faisait partie du ministère de M. Stambouloff, fut assassiné, un soir, par deux individus, au moment où il sortait de la résidence du président du conseil.

On croit que les deux assasisns étaient de simples estafiers de M. Stambouloff.

Encore une révocation

Paris, 3 janvier. — On parle beaucoup dans le monde politique de la situation délicate dans laquelle se trouverait un journal opportuniste du matin, l'*Estafette*, dont M. Arthur Roche est le directeur politique. A la suite de la démission toute récente du secrétaire de la rédaction de ce journal, des notes ont été publiées par divers journaux qui laissent entrevoir que c'est un gouverneur de colonies — et ce n'est pas M. de Lanessan—qui a procuré à M. J. Roche les fonds nécessaires à l'acquisition du journal. Ce gouverneur serait non en Asie mais en Afrique, on il serait à la tête d'une de nos plus importantes colonies.

Il y a lieu, croyons-nous de rapprocher de ces bruits ce que nous disions hier d'un gouverneur de Colonies menacé. En somme il y aurait la une récidive du cas de M. de Lanessan.

Le député soldat Mirman

Paris, 3 janvier. — Le député-soldat Mirman a bénéficié hier de la levée générale des punitions qui avait été faite à l'occasion du 1er janvier. M. Mirman a repris aussitôt son service dans sa compagnie.

Le conflit sino japonais

Londres, 3 janvier. — On télégraphie de Tien-Tsin que les projets de réorganisation des armées chinoises sur le modèle européen ont complètement échoué, faute d'argent.

Miss Suzanne Fenimore Cooper

New-York, 3 janvier. — Miss Suzanne Fenimore Cooper, fille du célèbre romancier américain, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de quatre-vingt-un ans, dans sa résidence de Cooperstown, sur les bords du lac Otsego, près de New-York.

Née en 1813, miss Cooper était le second enfant du grand écrivain et l'aînée de cinq autres.

C'est elle qui, pendant les dernières années de la vie de son père, lui servit de secrétaire et écrivit sous sa dictée les *Aventures de Bas-de-Cuir*. En 1853 elle fonda, à Cooperstown, un orphelinat qui, sous sa direction, ne tarda pas à devenir prospère. — Ces préoccupations philanthropiques ne l'empêchèrent pas d'ailleurs, de se faire, elle aussi, une place dans la littérature américaine en écrivant plusieurs ouvrages où sont agréablement décrits les charmes de la vie rurale.

Situation météorologique. — Roubaix, 4 janv.— Hauteur barométrique : 754. Température :

A 7	heures du matin	3	degrés au-dessous de zéro
A 1	— du soir	2	— au-dessous de zéro
A 5	—	0	— —

Comme Prime extraordinaire

à ses lecteurs, la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente, au prix de **2 francs**, et **2.50** par la poste, un **ALBUM DE MUSIQUE** superbe, composé de romances et de morceaux de piano choisis.

Titres des morceaux :

1. Célèbre Menuet. — 2. Cantate. — 3. Le Gondolier. — 4. Air d'Orphée. — 5. Marche funèbre. — 6. Les Plaintes de la jeune fille. — 7. Le Torrent, valse. — 8. La Truite. — 9. Fusion-Courstadt, marche. — 10. Serenade de Don Juan. — 11. Annette, polka. — 12. L'Eloge des larmes. — 13. Polka des Fous. — 14. Chant de Mignon. — 15. Air Favori. — 16. La Serenade. — 17. Polka tente. — 18. L'Anneau brisé. — 19. Rodetzky, marche. — 20. Air de Renaud. — 21. La Vie pour le Tsar, mazurka. — 22. Sur l'Eau, Duetto. — 23. Duetto de la Flûte enchantée. — 24. Quadrille des Lanciers.

8597—38382

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. Cordier, commissaire de police à Roubaix, nommé commissaire de police à Lille. — Nous apprenons que M. Victor Cordier, commissaire de police, arrivé depuis peu à Roubaix, est nommé commissaire de police à Lille.

Tout en félicitant M. Cordier de cet avancement mérité, nous devons dire que ce magistrat sera vivement regretté à Roubaix, où il s'était attiré la sympathie de tous. Juste et indulgent, il n'en était pas moins très ferme ; aussi a-t-il toujours mené à bien les nombreuses et souvent difficiles enquêtes dont il a été chargé à Roubaix.

M. Cordier est décoré de la médaille militaire, qu'il a gagnée sur le champ de bataille, en 1870.

C'est M. Villon, commissaire de police à Tourcoing, qui est nommé à Roubaix, en remplacement de M. Cordier.

La question de l'Espierre. — Un journal de Tournai, le *Courrier de l'Escaut*, publie l'entrefilet suivant :

« A propos de l'Espierre, le malencontreux ruisseau dont les eaux contaminent celles de l'Escaut, on parle d'une députation considérable, composée de délégués du *Conseil provincial de la Flandre occidentale* et des diverses administrations communales intéressées, qui irait trouver le ministre des travaux publics et lui demanderait de bien vouloir faire preuve d'énergie vis-à-vis de la France.

» Le sans-gêne de nos voisins est incroyable.

» Il ne reste qu'à construire un barrage et à les prier de conduire eux-mêmes directement à la mer les eaux polluées auxquelles nous avons le droit de refuser le passage au nom de l'hygiène publique. »

Une famille empoisonnée par du boudin. — Six personnes ont été empoisonnées, samedi, après avoir mangé du boudin. Ce sont : Mme Vanderhaghen, ses trois filles, Hortense, 23 ans, Adolphine, 20 ans, Maria, 19 ans, son fils, Bernard, 22 ans, et l'ouvrier de la maison, Joseph Hilderson, âgé de 21 ans. Ce dernier est occupé chez M. Edouard Vanderhaeghen, maître tailleur, 4, boulevard de la République à Roubaix.

Après avoir soupé, Hilderson, qui travaillait sur sa table de tailleur, ressentit de vives douleurs d'entrailles, et tomba, comme une masse, sur le plancher. Peu après, Mme Vanderhaeghen, ses trois filles et son fils étaient pris de douleurs semblables. Quant à M. Vanderhaeghen et à sa plus jeune fille, Mathilde, âgée de 12 ans, ils n'ont pas été malades, car, n'aimant pas le boudin, ils n'en avaient pas mangé.

Des soins énergiques furent donnés aux malades par M. le docteur Montaigne qui réussit à les sauver tous. Mais l'état de l'ouvrier tailleur présentait de graves symptômes : tout son corps enflait à vue d'œil et était couvert de petits boutons rouges. Les mêmes symptômes ont été remarqués chez Mme Vanderhaeghen et chez ses enfants, mais d'une façon moins prononcée. Ils ne sont pas encore guéris cependant et souffrent beaucoup ; pourtant ils peuvent vaquer à leurs occupations. Il n'en est pas de même de Joseph Hilderson qui devra, pendant plusieurs jours garder le repos le plus complet.

Le boudin avait été acheté chez M. Paul Mehuys, charcutier, 136, rue Jacquart. M. Vanderhaeghen se rendit chez ce commerçant pour lui faire des reproches et le prévenir qu'il lui donnait deux heures pour payer les frais du médecin et les médicaments.

M. Mehuys n'ayant pas tenu compte de cet avis, M. Vanderhaeghen se décida, jeudi matin, à porter plainte à M. Cordier, commissaire de police, qui a ouvert une enquête et saisi un échantillon de la marchandise incriminée, pour être soumis à l'expertise.

Mme Mehuys, charcutière, à qui un de nos collaborateurs a rendu visite, a déclaré qu'elle avait vendu 70 livres du même boudin, et que personne autre que M. Vanderhaeghen ne s'était plaint de la qualité de cette marchandise. Aussi ne s'explique-t-elle pas l'empoisonnement.

Les funérailles des victimes du quadruple assassinat de la rue Archimède. — Nous avons dit que les corps des quatre victimes de l'assassin Dereucq, et le cadavre de l'assassin lui-même, avaient été transportés, lundi soir, à la Morgue, à l'Hôtel-Dieu, aux fins d'autopsie.

Le premier enterré a été Dereucq, qui a été transporté au cimetière à 8 heures et demie, jeudi matin. Le corps de l'assassin a été mis en terre sans nulle cérémonie.

A la pointe du jour, les corps de George père et fils ont été transportés, 3, rue de l'Arc, chez Mlle George, fille et sœur de ces deux victimes.

Une chapelle ardente y avait été préparée.

La levée des corps a été faite, à neuf heures du matin, par M. l'abbé Rollier, vicaire à Notre-Dame.

Une foule nombreuse a salué au passage les cercueils portés de front par des employés des pompes funèbres.

Après le service, célébré à Notre-Dame, le cortège, s'est rendu au cimetière. Plusieurs couronnes précédaient le convoi.

Dans l'assistance, qui était très nombreuse, on remarquait la présence de M. Barroyer, commissaire central.

Le deuil était conduit par les frères du père George, qui habitent Menin (Belgique).

A dix heures et demie, cette première cérémonie était terminée.

Les obsèques de M. et Mme Ghesquière (en flamand Equire), ont eu lieu en l'église Notre-Dame également, à 3 heures et demie de l'après-midi.

La levée des corps a été faite, à l'Hôtel-Dieu, par M. chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame, qui a tenu à célébrer le service aux frais de l'église.

Après les prières d'usage, l'absoute a été donnée par M. l'abbé Chavatte, vicaire. Puis les corps, placés sur un corbillard, ont été conduits au cimetière.

Le deuil était conduit par M. Portemans, frère de Mme Ghesquière, et par le frère du défunt, M. Ghesquière.

M. Cordier, commissaire de police, a suivi le convoi, qui a été rejoint Grand'Rue par M. Henri Carrette, maire de Roubaix, qui a assisté à l'inhumation.

Sur tout le parcours, la foule était considérable.

Un Roubaisien arrêté à Paris. — Les agents de service dans la rue de l'Ourcq, à Paris, ont arrêté un jeune vagabond endormi sous une porte cochère.

L'enfant, conduit au poste, a déclaré qu'il se nommait Léon Lezerghie, âgé de quinze ans, employé chez M. V..... fabricant de draps à Roubaix, et voici le récit qu'il a fait au commissaire.

Son patron l'avait envoyé chez le percepteur pour payer 1,100 francs de contributions.

Dans le trajet, Lezerghe perdit le billet de 1,000 francs à lui confié.

Redoutant les remontrances de son patron, il prit le train pour Paris où il espérait se cacher et trouver du travail.

Mais son espoir fut déçu et ayant dépensé l'argent qui lui restait, il se trouvait sans ressources quand il a été arrêté.

Une enquête a été ouverte pour rechercher ce qu'il peut y avoir de vrai dans le récit du jeune vagabond.

Un faux bruit. — Le bruit a couru en ville, jeudi, avec beaucoup de persistance, qu'un crime semblable à celui de la rue Archimède avait été commis au Pile. Ce bruit est dénué de tout fondement.

Menus faits. — Un arrêté d'expulsion a été notifié, jeudi matin, à Louis Bourgeois, âgé de 45 ans, tisserand, rue du Fontenoy, par M. Cordier, commissaire de police, qui lui a enjoint d'avoir à quitter le territoire français dans les 48 heures.

— Un jeune garçon de 14 ans, Arthur Duponchel, habitant rue de Beaumont, cour Loridan, a été arrêté, mercredi soir, sous l'inculpation de bris de clôture et de vol de liqueurs. Après interrogatoire de M. Brolgne, commissaire de police, Arthur Duponchel a été remis en liberté. Il a été l'objet d'un procès-verbal.

Communications

Les sociétaires du « Club Fin-de-Siècle », sont priés de se rendre à la réunion générale, le samedi 5 courant. Communication importante.

L'horaire du voyageur. — *Service d'hiver.* En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 0 fr. 15.

Poésies Enfantines, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. — **Annuaires** pour l'année 1895. 39207—88735

L'Almanach Hachette, en vente au *Journal de Roubaix*. 88465

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX

Rue du Bois, 13; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix, 159; Rue Pierre-de-Roubaix, 38; Place d'Amiens, Mayol, boul.); Rue d'Italie, 36; Rue de l'Epeule, 188; Rue de Tourcoing, 155; Rue du Tilleul, 123; Boulevard de Strasbourg, 126; Rue Corneille, 7; Rue Ma Campagne, 113; Rue du Collège, 71 bis; Rue de Cartigny; Grande-Rue, 285; Rue de l'Ommelet, 125; Rue de la Chaussée, 2; Rue Becquerel, 37; Rue Turgot, 68; Place de la Gare, 12); Grande-Rue, 38.

A TOURCOING

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 16.

A CROIX

Rue de la Gare chez M. Duvivier

A LILLE

Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

WATTRELOS

Un précoce voleur. — M. Robert, commissaire de police à Wattrelos, vient de procéder à l'arrestation du jeune Alexandre Eechkout, âgé de 12 ans, demeurant au hameau de la Martinoir à Wattrelos, qui s'est introduit chez Mme veuve Demeuleuster, où il a dérobé 8 francs et pris 3 livres de chocolat à la devanture de M. David, épicier à la Martinoir.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUP. RIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

83805—37910

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Vendredi 4 Janvier 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,80 la douz.

Limandes soles, 0,60 centimes le 1/2 kilo

Soles à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche [1/2 k	
Langoustes extra	» » fr.	Cabillauds	0,80
Homards (gros)	» » » et » » f.	Maquereaux	» »
Crabbes	0,00 et 0,00	Soles	2,25
Ecrevisses (moyen)	0... et 0,20	Turbots	2,00
		Raie	» »
Escargots. la douz.	et 0,80	Barbue	2,00
		Raies	0,60
HUITRES (la douz.		Plotte	1,00
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	0,80
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (pleis)	0,60
Moules (le kilo)	0,15	Truite saumonée	» »
		Anguilles de rivière	» »
Salaisons		Anguilles de mer	0,75
Saumon rouge le 1/2 kil.	1 25	Vives	» »
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0,80	Saumon blanc	1,25
Harengs saurs à 0,25 et 1,50 0,10 pièce		Crevettes	» »
Harengs salés 2 p. 1,25, 0,10 pièce		Brochet (eau douce)	» »
Traquelots	0,15 la pièce	Merlans	» »
		Eperlans	» »
		Merluches	1,25
		Harengs frais, 2 pour	» »

GROS ET **DÉTAIL**

Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce.

HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

TOURCOING

Les travaux du Square. — Malgré le temps peu favorable, on travaille avec activité aux terrassements.

Il a fallu ouvrir une tranchée assez profonde, le long de la rue des Jardins, à deux mètres environ du trottoir, pour enlever la canalisation du gaz, qu'on placera ensuite comme dans les autres rues.

On a établi un petit chemin de fer Decauville pour transporter, où il en est besoin, le tas de terre provenant du jardin de l'exposition horticole.

On avait pensé qu'on aurait fouillé profondément le sol aux endroits destinés aux plantations; mais il n'en est rien; on creuse, comme on l'a fait pour la place Thiers, de larges fossés, qu'on remplira de terre végétale : mais c'est un fond d'argile imperméable à l'eau, et il est bien à craindre qu'on n'ait là aussi que des arbres rabougris.

Le départ de M. Villon, commissaire de police. — M. Villon, commissaire de police, à Tourcoing, est nommé, en la même qualité, à Roubaix, en remplacement de Cordier, appelé à Lille. M. Renard, commissaire de police à La Madeleine, précédemment à Wattrelos, remplace à Tourcoing M. Villon.

Un capitaine de gendarmerie tourquennois. — Nous apprenons la nomination, au grade de capitaine de gendarmerie, à Draguignan, de M. César Ducoulombier, successivement sous-lieutenant à Aubenas et lieutenant à La Palisse. M. Ducoulombier était, en 1870, maréchal des logis aux dragons.

Il a encore sa mère qui demeure rue de la Tossée et plusieurs frères établis à Tourcoing.

Le service vicinal. — Portions de chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux ordinaires entretenus à l'état de viabilité, au 1er janvier 1895, sur le territoire de Tourcoing :

1° *Chemin de grande communication.* — N° 9, de Bondues à Roubaix et Herseaux. Longueur sur le territoire 891 mètres.

2° *Chemin d'intérêt commun.* — N° 91, de Leers à Bousbecque, longueur sur le territoire 1410 mètres ; n° 112, de Croix à Mouscron, id. 596 mètres ; n° 151, de Halluin à Tourcoing, id. 192 mètres.

3° *Chemins vicinaux ordinaires.* — N° 1, chemin du Château, toute la longueur du chemin, 3,856 mètres; 2, chemin du Pont de Neuville, 2,292; 3. chemin du Tilleul 3,341; 4. chemin des Trois Pierres, 800; 5. chemin du pont des Rouges, 792; 6. chemin du Bas, 903; 7. chemin des Orions, 1,009; 8. chemin de la Blanche Porte, 950; 9. chemin des Carliers, 4,887; 10. chemin du Fresnoy, 410; 12. chemin de la Tossée, 745; 14. chemin du Couet, 255; 18. chemin de la Malcense, 308; 19. chemin de Roncq longueur sur le territoire, 1,455; 20. chemin de la Fin de la Guerre, longueur sur le territoire, 310; 22. chemin du Beau Séjour, avec embranchements sur Bondues et le Clinquet, longueur 1,688; 23. chemin du Vert Pré, longueur sur le territoire, 170; 24, chemin du Mont-à-Leux, longueur sur le territoire, 198, soit une longueur totale de 26 kilom. 846 m.

Chevaux emportés. — De graves accidents ont bien failli se produire, rue Saint-Pierre, jeudi, à 3 heures 1/4 de l'après-midi, alors que de nombreux enfants se livraient à leurs amusements, sur les deux trottoirs.

Le camion de MM. Vanden Berghe, Marescaux et Cie, attelé de deux chevaux, passait à vide, venant de la rue des Poutrains. En tournant l'angle que forme cette rue, en face du tissage de MM. Flipo-Bouchart et fils, le collier du cheval de verge s'étant dérangé, l'animal, après avoir lancé des ruades dans toutes les directions, s'emballa tout à coup, et il fut impossible, malgré tous ses efforts, au conducteur qui se tenait droit sur la voiture, de le retenir. L'autre cheval prit peur à son tour, et ils partirent à fond de train, non en ligne droite, mais en faisant des crochets, sur toute la largeur de la rue, le camion montant alternativement sur chaque trottoir, à la suite de l'attelage.

Les volets de la maison portant le n° 35 furent accrochés, arrachés de leurs gonds et réduits en miettes. De là les chevaux bondirent de nouveau de l'autre côté de la rue ; et celui de verge, qui s'était emballé le premier, s'abattit sur le trottoir, près de la porte cochère de M. Vanmouelebrock, marchand de charbon et loueur de voitures.

Ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à décharnacher et à apaiser l'animal affolé.

Petits faits de police. — Une fille, Angèle Deltour, âgée de 20 ans, demeurant rue Saint-Pierre, soigneuse, a été arrêtée, jeudi à 8 heures du matin en vertu de la contrainte par corps. Elle avait été condamnée pour vol, au mois d'octobre et ne s'était pas rendue dans les délais voulus pour subir sa peine.

La police a arrêté, jeudi dans la matinée, pour vagabondage, Frédéric Waroquier, âgé de 43 ans, journalier, né à Moutiers (Nord); Xavier Veau, 17 ans, journalier, né à Liverdun (Meurthe-et-Moselle), et François Bauchez, 16 ans, journalier, né à Aubigny-au-Bac, arrondissement de Douai. Ils avaient été expulsés de Belgique le jour même.

LILLE

L'affaire des viandes malsaines. — M. Lescœur, professeur à la faculté des sciences, vient de déposer, mercredi dernier, son rapport médico-légal en ce qui concerne l'expertise des viandes malsaines fournies à la troupe dont il avait été chargé.

Nous ne connaissons pas encore les conclusions de ce rapport ; mais il paraît que M. Lescœur aurait constaté :

1° Que la viande examinée par lui ne serait pas celle qui avait été fournie à la troupe et qui aurait été expédiée de St-Pol, aucun morceau de la vache dite tuberculeuse n'ayant pu être retrouvé.

2° Que la viande qui lui a été soumise ne serait pas de première qualité, sans être absolument mauvaise.

Une commission rogatoire a été envoyée, il y a quelques jours, à M. le juge d'instruction de Saint-Pol, à l'effet de procéder sur place à une enquête et à l'audition de témoins. Le boucher mis en cause a d'autre part provoqué une contre-expertise qui a été confiée à deux vétérinaires de notre ville, MM. Décarpentries et Lefebvre.

Deux fraudeurs de Roubaix arrêtés au Pont du Lion d'Or. — Deux préposés de douane de Mons-en-Barœul, Roussel et Rosey, étaient de faction mercredi soir au Pont du Lion-d'Or, à l'arrivée d'un train de Roubaix.

Ils en virent descendre un homme et une femme qui dissimulaient sous leurs vêtements deux paquets assez volumineux.

Les deux préposés prièrent les deux voyageurs de vouloir bien les accompagner au bureau de douane. Une vingtaine de kilos de poivre furent trouvés en leur possession.

Les deux fraudeurs se nomment Léon Beaugars et Louise Beugnes; ils sont de Roubaix. Ils ont été conduits à la maison d'arrêt.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. l'abbé Dumortier, vicaire à Armentières (Saint-Vaast), est nommé vicaire à Marcq-en-Barœul. M. l'abbé Dufour, de Fromelles, est nommé vicaire à Clary. M. l'abbé Pyotte, de Dunkerque, est nommé professeur à l'Institution Saint-Joseph, à Lille.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 3 janvier.* — LE RESTE DE LA BANDE. — Nous avons parlé des deux interrogés, ordonna leur mise en liberté. Mais qui avaient été prononcées contre trois jeunes gens de dix-huit à vingt ans, qui avaient volé de l'argent et des chaussures chez M. Destombes, marchand, rue Fin de la Guerre, et chez M. Briet, rue Saint-Jacques, à Tourcoing. La police était parvenue à en arrêter deux autres qui faisaient aussi partie de la bande: Louis Delnatte, 20 ans, et Charles Peeters, 17 ans, tisserand à Tourcoing. Ils comparaissaient tous deux sous la même inculpation qui avait amené leurs trois camarades en correctionnelle.

Charles Peeters est condamné à un mois ; quant à Delnatte, le jugement en ce qui le concerne est renvoyé à samedi.

LE QUART D'HEURE DE RABELAIS. — Il y a une quinzaine de jours, un individu âgé d'une quarantaine d'année, était allé dans divers estaminets de Roncq, Bousbecques et Halluin et s'y était fait servir à boire ; au moment de solder, il répétait invariablement qu'il n'avait pas en poche le moindre maravédis : l'un des cabaretiers n'avait pas été aussi facile que ses confrères et avait désigné à la police le personnage, qui ne tarda pas à être arrêté. Charles Florin, c'est le nom du délinquant, paie de quatre mois d'emprisonnement le plaisir qu'il s'être ainsi livré sophistiquement à de copieuses libations.

UN TRIO DE VOLEURS DANGEREUX. — On se souvient du vol audacieux qui avait été commis il y a deux mois, chez M. Wattel-Ferrier, rue Buffon, à Roubaix. Dès son arrivée à l'établissement le samedi 3 novembre à six heures du matin, M. Wattel avait constaté qu'il lui avait été enlevé une vingtaine de pièces de tissus d'une valeur de 2.500 francs environ.

Les malfaiteurs avaient pratiqué, dans une porte à l'angle de la rue Drouot et de la rue Buffon par où l'on fait sortir les pièces finies, un certain nombre de trous à l'aide d'un vilebrequin: ils avaient scié une partie de la porte pour tirer les verroux, mais comme la serrure très forte ne cédait pas, ils avaient continué à scier sur toute la hauteur et n'avaient eu ainsi qu'à se servir de cette espèce de double porte qu'ils avaient poussée tout simplement, supportée qu'elle était par la charnière : ils avaient pénétré facilement dans l'intérieur de l'usine.

Les indices étaient à peu près nuls : une voisine avait entendu, vers deux heures et demie du matin, le roulement d'une voiture à bras que plusieurs personnes traînaient et qui contenait vraisemblablement les marchandises volées.

Or, quelques jours plus tard, dans un estaminet voisin de la rue Daubenton, un propos avait été tenu par un certain Antoine Lejeune, âgé de vingt-huit ans et avait éveillé la curiosité d'un consommateur présent qui ne manqua pas d'en informer le commissaire du quartier. Bientôt le dit Lejeune était arrêté et une perquisition faite chez lui amena la découverte, non seulement des pièces de tissus dérobées, mais encore de chemises et de paires de chaussures neuves qui provenaient précisément de vols commis auparavant chez M. Dellemme et M. Coopman, tous deux marchands à Roubaix.

On avait donc mis la main sur un véritable professionnel qui avait d'abord donné le faux nom de Dubreucq, mais qui fit ensuite connaître sa véritable identité et même les noms de ses complices, Honoré Dhondt et Victor Demoor. Chez M. Dellemme, on avait volé 140 chemises et détail particulier, huit jours auparavant, le chien avait disparu; il n'est pas douteux que l'animal avait été aussi emporté pour qu'il y eût dans la maison un garde en moins.

Quant à M. Coopman il avait été victime d'un vol de dix paires de chaussures. Des trois malfaiteurs un seul est assis sur le banc des prévenus, c'est Antoine Lejeune: les deux autres sont en fuite. Après audition des divers témoins, les trois inculpés sont déclarés coupables et condamnés chacun à *trois ans* d'emprisonnement ; en outre il est interdit à Lejeune pendant cinq ans de paraître dans les lieux qui lui seront désignés par le gouvernement.

UNE MÈRE QUI ABANDONNE SES DEUX ENFANTS. — Le dimanche 4 novembre, M. Dervaux passant vers huit heures du soir au Sentier de Roncq, entendit des vagissements : il approcha et aperçut un enfant grossièrement enveloppé dans un jupon de femme : après avoir réchauffé le petit être dans un estaminet voisin, il le porta à M. Lenobie, commissaire de police, qui fit admettre d'urgence à la Maternité l'enfant qui paraissait âgé de trois mois. Mais le mardi suivant le pauvre petit mourait, victime assurément du manque de soins de la part de la personne qui l'avait abandonné.

Or, le même dimanche, 4 novembre, on trouvait pleurant à chaudes larmes, un enfant d'environ trois ans, sur la Grande-Place à Wattrelos ; il fut conduit à l'hospice et ne put guère fournir de renseignements : il sut cependant expliquer que sa maman s'appelait Léonie et son papa Oscar. Ces vagues indications ne permettaient guère de suivre une piste.

Or, le 11 décembre, une fille disant se nommer Léonie Delbart et âgée de vingt-trois ans, venait trouver M. Cordier, commissaire de police, à qui elle racontait qu'elle avait abandonné ses deux enfants, lesquels, d'après les explications données par cette fille, étaient évidemment les enfants recueillis à Tourcoing et à Wattrelos. Elle fut mise en état d'arrestation. C'est à l'audience de jeudi qu'elle comparaissait.

Après avoir entendu les dépositions le Président s'adresse à la prévenue : — Eh bien ! fille Delbart, qu'avez-vous à dire ? Vous ne vivez depuis longtemps, paraît-il, que de mendicité et de prostitution ?

Aussitôt Léonie Delbart éclate en sanglots : « C'est la misère qui m'a fait faire cela, répond-elle, je n'avais plus de travail, j'en avais cherché et je n'en avais pas trouvé : j'étais allée alors à Menin vendre des chansons pour gagner quelques sous, et nourrir mes enfants: mais à la fin je n'en pouvais plus... je n'avais plus rien... rien à leur donner. Mes parents ne voulaient plus me recevoir et d'ailleurs ils étaient trop vieux..., alors j'ai laissé mes enfants; j'ai pensé qu'ils seraient recueillis par des gens charitables, que du moins ils ne mourraient pas de froid et de faim...

Le Président. Votre dernier n'avait pas trois mois. Vous ne pouvez pas dire que vous ne vous êtes pas livrée à l'inconduite. — La prévenue. Le père de mon premier enfant était un sieur Cormans qui, revenu du service militaire, n'a plus voulu de moi ni de son enfant ; alors, si j'ai été avec d'autres hommes ce n'était pas pour le plaisir, je vous le jure, c'était pour avoir seulement un peu d'argent.

Le Président. — D'après les dépositions d'un témoin, vous lui auriez dit, en parlant de l'abandon de vos enfants, que vous n'aviez plus besoin de ces sal.....ries-là. — La prévenue. Oh ! non, cela n'est pas vrai... et elle continue à sangloter : elle a le visage un peu dur, on ne voit guère couler de larmes, et c'est assez difficile de démêler dans toute son histoire, racontée avec beaucoup de volubilité, si sa douleur est sincère : néanmoins toute son allure, son attitude, les traits de sa physionomie, reflètent l'état d'âme d'une malheureuse, abandonnée, vouée à la misère.

Pendant que les juges délibèrent sur son sort, elle a son mouchoir sur les yeux. Elle s'entend condamner à six mois de prison et vingt cinq francs d'amende. Quand elle retourne à sa place, elle porte toujours sur la figure son air attristé mais aussi résigné.

UNE ODIEUSE AGRESSION. — Le 10 décembre, Louis Desbarbieux, 21 ans, tisserand, rentrant chez lui, passait au hameau de Saint-Liévin, à Wattrelos, quand il aperçut trois individus qui arrivaient vers lui. L'un d'eux disait : « Le premier c... de Français que je rencontre, je lui fais son affaire». Puis, s'adressant particulièrement à Desbarbieux : « Es-tu Français, toi? lui dit-il ». Des barbieux n'avait pas eu le temps de lui répondre qu'il tombait sur le côté gauche, accablé de coups.

Il parvint cependant à se relever et allongea un formidable coup de pied à l'un des trois agresseurs qui alla rouler dans le ruisseau ; il appela ensuite : « Au secours ». Il venait de sentir tout un flot de sang lui couler dans la main d'une blessure qu'il avait reçue au bras gauche. L'arrivée de deux personnes mit les individus en fuite; toutefois celui qui s'était sauvé vers un estaminet voisin était reconnu et appréhendé; il fut remis entre les mains de l'autorité. Le lendemain on retrouvait un couteau qui, représenté à l'agresseur arrêté, fut reconnu pour lui appartenir.

Quelques jours après, deux autres jeunes gens, Emile Delreux et Jules Dhoop, âgés de vingt-cinq ans, venaient se présenter au Palais de Justice pour fournir des explications au sujet de cette agression. Le juge d'instruction ayant fait venir des témoins, ordonna leur incarcération. C'est ainsi qu'ils comparaissent : trois Delreux, Dhoop et Alfred Despret. Il résulte des dispositions des témoins que ce dernier a pris la part la plus active à l'agression; il s'est seul servi de son couteau.

La victime, Louis Desbarbieux, n'est pas encore remise des quatre blessures graves qui lui ont été faites l'une dans le dos, une autre au bras, la troisième à la jambe et la quatrième dans le dos. Les trois inculpés n'ont pas d'antécédents judiciaires, ils sont même bien notés. Ils sont condamnés tous trois, Despret à huit mois, Delreux à quatre mois, Dhoop à trois mois.

Concerts et Spectacles

Théâtre Deschamps. — Jeudi soir et pour la seconde fois, *La Porteuse de pain*. Rien de bien particulier à ajouter à notre chronique précédente sur cette pièce.

L'interprétation a été relevée surtout par le jeu de Mlle Vialy, de Mme Daussy et de M. Hillairet. L. V.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 10 JANVIER

10e REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

LE CID

GRAND OPÉRA EN 4 ACTES. — Musique de Massenet

Prix des places ordinaire. — La location est ouverte.

NORD

Un accident mortel à Douai. — Jeudi vers 11 heures du matin, un jeune couvreur, Théophile Suart, âgé de 17 ans, est tombé d'une échelle et s'est brisé la colonne vertébrale. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il y succomba deux heures après.

PAS-DE-CALAIS

L'anniversaire de la bataille de Bapaume. — Jeudi matin a eu lieu à Bapaume une cérémonie patriotique imposante à laquelle ont pris part nombre de citoyens et sociétés d'Arras.

A 11 heures, un service religieux a été célébré en l'église de Bapaume. M. le doyen officiait.

Le cortège s'est ensuite rendu au cimetière où des discours ont été prononcés.